Métadonnées statistiques et qualité

Les métadonnées sont un des leviers de la stratégie qualité du système statistique européen. Cette stratégie s'appuie sur un code de bonnes pratiques (CoP) et un processus de revues par les pairs. Par nature, la mise à disposition de métadonnées répond au principe d'accessibilité et de clarté du code de bonnes pratiques. Le partage des métadonnées contribue en outre à la cohérence et à la comparabilité des données diffusées.

Dominique Bonnans, responsable qualité



Environnement institutionnel
Qualité du cadre institutionnel
du système statistique

CODE
DE BONNES PRATIQUES
DE LA STATISTIQUE
EUROPÉENNE

A l'intention des autorités nationales
de statistique et d'Eurostat
(autorité statistique de l'Union européenne)

Producteurs
Procédures statistiques
Qualité des processus

Concentre 2017

Utilisateurs
Résultats statistiques

Qualité des produits

(1) Indépendance professionnelle

(1bis) Coordination et coopération

(2) Mandat pour la collecte des données

(3) Adéquation des ressources

(4) Engagement sur la qualité

(5) Secret statistique

(6) Impartialité et objectivité

(7) Méthodologie solide

(8) Procédures statistiques adaptées

(9) Charge non excessive pour les

déclarants

(10) Rapport coût-efficacité

(11) Pertinence

(12) Exactitude et fiabilité

(13) Actualité et ponctualité(14) Cohérence et comparabilité

(15) Accessibilité et clarté

Quelques dates...

2005

Adoption du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CoP)

2011 et 2017

Révision du CoP

2007, 2014 et 2021

Revue par les pairs en France

Métadonnées et CoP

Aucun résultat issu d'un processus statistique ne peut être correctement interprété s'il n'est accompagné du concept qu'il mesure, de l'unité dans laquelle il est exprimé, du champ couvert, éventuellement de la nomenclature à laquelle il se réfère, etc. Les métadonnées contribuent ainsi à la clarté des données qu'elles caractérisent. En alimentant les pages « Définitions, méthodes et qualité » du site Internet de l'Insee, Insee.fr, RMéS permet une large mise à disposition des métadonnées statistiques, conformément au principe d'accessibilité du code de bonnes pratiques.

L'adoption de normes pour décrire les métadonnées facilite leur réutilisation, que ce soit pour rechercher et reprendre des variables, des nomenclatures ou pour alimenter diverses applications clientes. Elle est indispensable pour réaliser des appariements entre différentes sources. Les métadonnées favorisent ainsi la conformité au principe de cohérence et de comparabilité.

Les métadonnées statistiques pouvant être renseignées tout au long du cycle de vie d'une opération, RMéS contient toutes les informations nécessaires pour produire un rapport qualité, notamment pour Eurostat lorsqu'il s'agit de statistiques européennes, ou tout type de documentation sur l'opération. Cette gestion des métadonnées tout au long des processus est l'une des procédures statistiques adaptées recommandées par le code.

Revues par les pairs de 2014 et 2021

Depuis son adoption en 2005, le code de bonnes pratiques de la statistique européenne constitue le socle de référence de tous les Instituts nationaux de statistique. Afin de renforcer la confiance du public dans les statistiques européennes, des revues par les pairs ont été instituées pour évaluer régulièrement le respect des principes du code.

À l'issue de ces revues, chaque pays est tenu d'élaborer un plan d'actions visant à améliorer ses méthodes et processus. En 2014, trois des dix-huit recommandations adressées par les pairs européens au Service Statistique Public français concernaient les métadonnées statistiques. Celui-ci s'est engagé à publier un rapport qualité et des métadonnées pour toutes les statistiques européennes et à adopter les normes européennes pour les décrire. Les actions mises en place seront évaluées lors de la troisième revue par les pairs en 2021.

Trois recommandations des pairs

RMéS

L'Institut national de la statistique et des études économiques devrait continuer à développer son système de métadonnées sur la base des normes européennes (Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, indicateur 15.1).

L'Institut national de la statistique et des études économiques devrait continuer à développer son système de métadonnées pour rendre compte aux utilisateurs de la qualité des produits statistiques, de façon régulière et en s'appuyant sur les critères de qualité des normes européennes (Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, indicateur 4.3).

Les rapports qualité et les fichiers de métadonnées destinés aux utilisateurs pour toutes les statistiques officielles devraient être systématiquement publiés sur le site internet de l'Institut national de la statistique et des études économiques et sur ceux des services statistiques ministériels (Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, indicateurs 15.1 et 15.5).